

UNE INÉGALE ÉGALITÉ EN COMMUN ?

Bernard CASTELLI
Monique SELIM

Parmi les innombrables contradictions qui imprègnent et font vivre les flux idéologiques actuels, celles concernant les paradigmes de l'égalité et de l'inégalité ne sont pas les moindres. Ainsi l'égalité de droit, mais marquée par la réhabilitation des différences et une obligation de performance, est devenue une injonction morale que prônent des gouvernements de nature bien différente astreints à se plier en apparence aux normes globales. Corollairement l'inégalité est à la fois dénoncée lorsque jugée trop extrême, et justifiée comme une réalité irréfragable, exprimant la richesse de la nature du social. Le capitalisme financiarisé et globalisé oscille ainsi sur les crêtes d'une nouvelle équation idéale : convaincre de la légitimité concomitante de l'inégalité et de l'égalité, dans tous les champs sociaux, économiques et politiques alors même que la domination jouit d'une aura inédite, associée à l'accumulation de signes ostentatoires de biens de consommation. L'homme riche, beau, fort, satisfait de sa réussite, entouré de valets soumis et de femmes admiratives, représente un idéal des temps présents après avoir, dans les années soixante-dix, été hautement décrié ; sa version managériale rayonne à la tête des grandes entreprises – et désormais des institutions publiques – et il est récompensé par des rémunérations toujours plus élevées alors que ne cesse de baisser le coût du travail. La réconciliation hypostasiée et mystificatrice de l'inégalité et de l'égalité rejoint les sentiments diffus d'une partie importante des citoyens des démocraties, qui en leur for intérieur sont persuadés, d'une part, que les inégalités de fait sont inextinguibles et d'autre part, qu'un traitement égal de chacun – en commençant par eux-mêmes – est une obligation. Si l'on réfère ces sentiments et ces orientations de gouvernance politique à des logiques

sociétales qu'ils heurtent en profondeur, on mesure la césure radicale mais opaque qu'ils entendent opérer. Dans une perspective anthropologique, en effet, la très grande majorité des sociétés connues et étudiées offre au regard des structures hiérarchiques validées par des croyances symboliques : qu'il s'agisse de chasseurs-cueilleurs établissant une coupure hiérarchique stricte entre hommes et femmes, ou d'organisations complexes, telle celle des castes indiennes. Dans le même moment ces structures hiérarchiques, que des ethnologues ont sanctifiées au nom de la complémentarité – des sexes ou des statuts sociaux – se révèlent travaillées par des tensions multiples inscrivant le désir fondamental d'égalité ; en Inde, la sanscritisation des castes inférieures, qui imitent les usages et les mœurs des castes supérieures pour s'élever dans la hiérarchie, en témoigne, tout comme les luttes postérieures des castes supérieures contre les mesures de discrimination positive en faveur des castes inférieures qui se battent pour être rangées dans la catégorie administrative pouvant en bénéficier. Dans le même ordre d'idées, au XIX^e siècle, les conversions massives à l'islam de Bengalis hindous de caste inférieure mettent en scène leur aspiration générale à sortir de l'inégalité ontologique et à rejoindre une égalité imaginaire, faute d'être réelle.

Dans le contexte actuel, le retour d'une pensée des communs, mais aussi de la communauté, montre l'impossibilité de stabiliser de façon pérenne les rapports d'inégalité et la force des contestations qui s'arriment à l'idée d'égalité. Le terme de communauté est ainsi l'un des slogans de multiples actions et groupes qui entendent attaquer présentement les régimes d'inégalité issus du capitalisme (*Chimères* 2016). Les fronts de lutte sont multiples et prennent les droits comme socle : reconnaissance des diverses inclinaisons de genre, des revendications culturelles et écologiques, des combats économiques. Mais surtout la notion de communauté revêt pour ses adeptes le visage d'une force collective mythique, égalitaire, réservoir d'une puissance extraordinaire contre les ordonnancements mortifères des pouvoirs en place. Si, dans une optique épistémologique, cette emphase de la communauté ne résiste pas à l'épreuve (Benveniste, Selim 2016), force est de prendre acte des mouvements sociaux qui se rangent sous cette bannière et d'en analyser les contenus et les signifiants. Il en va de même pour le nouvel engouement pour les communs dont néanmoins le contenu plus large et plus précis ouvre sur des questions importantes sur lesquelles nous allons nous arrêter un instant.

Dans le cadre de la globalisation contemporaine, les régulations usuelles du marché ou de l'État social ne parvenant plus à surmonter la contradiction entre la croissance des inégalités et la montée des aspirations égalitaires, la volonté politique de certains acteurs de remplacer les logiques privées ou publiques inefficaces par de nouvelles pratiques collectives d'organisation,

réunies sous le concept de communs, exprime autant le rejet que la possibilité d'une alternative concrète à la dynamique inégalitaire capitaliste (Dardot, Laval 2014). D'expériences sociales en recherches théoriques, les objets liés aux communs abordent la plupart des formes de vie humaine et non humaine avec une prédilection assumée pour les ressources naturelles (air, mers, forêts, pêcheries...) et les artefacts communicationnels et informationnels tels que les logiciels dits libres (Coriat 2015). Pour les mettre en œuvre, le passage obligé par la définition de droits d'accès, de partage et de réciprocité pour les membres d'une communauté quelconque s'impose sous la forme d'un apprentissage de la démocratie, en vase clos, censé contrer l'apparition de conflits sociaux ou de pratiques de pouvoir inhibiteurs d'égalité. Des processus d'appropriation privée ou publique de ces communs demeurant toujours possibles, le principe de distribution de droits veille théoriquement à préserver avant tout les intérêts individuels ou généraux de la communauté (Coriat 2015). Au-delà des différentes conceptions juridiques qui sous-tendent aujourd'hui ces innovations sociales pertinentes et audacieuses, la réalité d'une expansion permanente de droits – dans les domaines culturels, économiques, écologiques, sociaux, etc. – représente l'un des « produits dérivés » idéologiques caractéristiques du retour des communs au niveau mondial. Toutefois plus de droits ne signifient pas nécessairement un accès élargi, partagé et à moindre coût : face à la concurrence mondialisée et au désengagement de l'État dans le champ social, les procédures juridiques, même les plus légitimes, sont en général d'une efficacité dérisoire en termes de protection des classes démunies, tout comme des services auparavant non marchands (éducation, santé, retraites...) qui prennent désormais une nette orientation commerciale et marchande, renforçant paradoxalement la domination de conglomerats économiques ou de groupes politiques que l'on cherchait à affaiblir au départ.

Quant à savoir si la concentration des richesses, le creusement des inégalités observées pourraient être atténués voire même réduits par la multiplication de projets alternatifs de communautés et de communs, il est clair que les orientations actuelles du capitalisme globalisé contribuent à éloigner la perspective d'une meilleure répartition des valeurs ajoutées produites. Toutefois l'existence de micromobilisations contestataires peut déboucher, à un moment donné, sur l'obtention d'acquis sociaux sporadiques, sur une amélioration des conditions locales de vie des membres. Si la situation bonifiée des participants ne peut prétendre à une influence réelle des communs à inverser la tendance de reproduction et d'approfondissement des écarts entre classes, nations et régions et s'avère très limitée, cependant elle se présente comme exemplaire au plan idéal et imaginaire d'une autre conception du monde et de la vie. Son efficacité

symbolique doit être soulignée dans une conjoncture globale emportée par un réalisme financier funeste et létal (*Multitudes* 2011).

La crise à répétition – devenue un mode de gestion sociétale et de gouvernance globale – est propice à de telles expérimentations de nature collective originales, symptomatiques d'une résistance anticapitaliste. Leur caractère éphémère ne permet pas cependant d'en restituer le potentiel innovateur faute de constitution d'une mémoire pérenne les concernant, à la différence notable de la mémoire des politiques publiques compensatrices des inégalités, plus étoffée que celle des communs non-historiques, contemporains. Si la gestion des communs semble parfois ignorer les acquis des luttes menées dans le reste de la société globale, c'est que l'anticipation d'éventuels conflits au sein de la « communauté » passe par des règles internes, plus ou moins formelles, où l'ouverture démocratique et l'inclusion vont de soi, où les rapports d'exploitation et de domination seraient absents. Ce beau rêve communautaire d'un « entre-soi collectif » – dont l'extrapolation à une échelle supérieure telle que la ville, la région ou la nation est problématique – se donne pour ce qu'il est : une puissance évocatrice d'un ailleurs social dont l'exemplarité peut engendrer des mutations.

De nombreux espoirs d'alternatives sociales se greffent finalement autour des communs et suscitent l'enthousiasme car ils montrent l'importance cruciale de certains biens non marchands et non publics liés à la survie future de la planète comme vient de le rappeler la Conférence de Paris sur le Climat de 2015 (COP21). Bien que l'approche, souvent privilégiée, de nature juridique, aide à mieux préciser le domaine d'application de nouvelles formes de propriété ne relevant ni du marché ni de l'État, elle demande à être approfondie dans le cadre d'une réflexion sur les processus en action ou en interaction permanente avec les autres champs que sont le politique, le social et l'économique. Circonscrire le débat à la seule application de mécanismes techniques ou de normes de fonctionnement serait faire perdre aux communs leur raison d'être véritable : inventer des rapports sociaux plus égalitaires moins directement gouvernés par des logiques de rentabilité capitaliste ou de domination politique face à la double contrainte de la concurrence et des crises financières répétitives, inhérentes aux transformations du capitalisme globalisé.

Cet ouvrage appréhende quelques-uns des plateaux où se dévoile de façon significative l'impossible association de l'égalité et de l'inégalité qui caractérise la période contemporaine et qu'entendent signifier les paradigmes de la communauté et des communs, remplaçant les défunts communismes qui représentèrent et concentrèrent sur eux à l'époque antérieure toutes les pensées possibles d'une autre construction sociale, économique et politique. Dans une première partie les concepts en jeu, le

droit et les droits sont scrutés dans leurs contradictions intrinsèques et leur caractère fictif, qui rendent leur appropriation épineuse. Est souligné comment une pléthore de droits, liés au marché, ne débouche pas sur moins d'inégalités, mais fait plutôt office d'exorcisme dans la mesure où l'égalité n'est pas replacée dans le cadre des multiples déclinaisons de la question sociale. Les ambiguïtés intrinsèques de la notion d'équité et ses inflexions dans le jeu des rapports de domination sont questionnées. Les approches juridiques, philosophiques et anthropologiques conjuguées ensemble montrent la nécessité d'aller outre la segmentation des phénomènes pour saisir leur totalisation présente et de prendre en compte les modes pluriels de subjectivation des inégalités pour comprendre les logiques de révolte. La globalisation des inégalités se traduit aussi par la fabrique et la reprise de répertoires globalisés de revendications ressaisis dans la singularité des contextes où les agencements collectifs de sujets individuels peuvent produire des sujets politiques. Les imaginaires solidaires, leurs amphibologies et leurs impasses offrent au lecteur un deuxième moment, plus concret, de réflexion. On perçoit là notablement comment le don est producteur de perceptions d'illégitimité et contribue à la pérennisation des inégalités et à l'habitude du spectacle de la misère mais aussi comment les ONG et les meilleures intentions solidaires sont inévitablement impliquées dans la fabrique des inégalités. Dans cette optique, les modèles contrastés, prônés en matière d'égalité sexuée, illustrent les apories auxquelles se confrontent les politiques et les sujets auxquels les normes sexuelles offrent des refuges symboliques en regard de leurs tentatives de réhabilitation statutaire. Enfin, le travail, la redistribution sociale, la santé constituent la matière d'examen larges et contextualisés permettant un développement comparatif qui traverse l'ensemble de cet ouvrage depuis l'Algérie et la Tunisie, le Pérou et l'Amérique latine en général jusqu'à l'Afrique du Sud et la Chine sans oublier la France. Une pluralité de démarches, une attention portée à la fois sur des espaces normatifs et de contestation de la matrice régnante entre égalité et inégalité impliquant les figures de l'altérité, une ambition d'embrasser et de dépasser par l'analyse les limites dans lesquelles s'enferment les acteurs et se réifient les situations, nourrissent un apport original au champ permanent et essentiel de recherche théorique, pratique et politique que constituent les inégalités.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BENVENISTE Annie, SELIM Monique 2016 : « La chimère communautaire », *Chimères*, n° 87.

CHIMÈRES, 2016 : « Politiques de la communauté », n° 87.

CORIAT Benjamin (ed.), 2015 : *Le retour des communs et la crise de l'idéologie propriétaire*, Paris, Les liens qui libèrent, 250 p.

DARDOT Pierre, LAVAL Christian, 2014 : *Commun. Essai sur la révolution au XXI^e siècle*, Paris, La Découverte, 585 p.

MULTITUDES, 2011 : « Du commun au comme-un », n° 45.

Castelli Bernard, Selim Monique (2016)

Une inégale égalité en commun ?

In : Castelli Bernard (ed.), Selim Monique (ed.). *Réparer les inégalités ?*

Paris : L'Harmattan, p. 11-16. (Questions Contemporaines. Série Globalisation et Sciences Sociales)

ISBN 978-2-343-08948-5